



Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026

Annexe 1

Présentation des signataires du contrat de filière

© Henri COMTE & OP du Sud



Annexe 1

Contrat de filière pêche

et pisciculture marine Occitanie

2024-2026



Cépralmar

Directeurs de publication :

Bernard PEREZ - Président du CRPME Occitanie
Emmanuel BASSINET - Secrétaire Général

Rédaction, cartographie et mise en page :

Antoine BALAZUC - Cépralmar

en collaboration avec l'ensemble des structures parties prenantes du contrat de filière,

avec l'appui de toute l'équipe projet :

CRPME Occitanie - Commanditaire et maître d'ouvrage

Aurélien CARRIE et Mathilde CHARPENTIER

Cépralmar - Animateur et maître d'œuvre

Jean-François HOLLEY, Loïc LINARES
et Michela PATRISSI

en étroite concertation avec :

Perrine CUVILLIERS, Carmen BATTEZ et Louise HENNACHE - OP du Sud

Bertrand WENDLING, Christine SEGORB
et Nolwenn COSNARD - OP SATHOAN

Marc BARRAL, Laura RAMADE et l'équipe de la Direction de la Mer de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Date de rédaction : mai 2024

Remerciements : à Chloé, Flore et Thomas du CRPME, aux GALPA et notamment à Béatrice PARY, à la Région Occitanie, aux prud'hommes patrons pêcheurs pour leur contribution lors des entretiens d'élaboration de la stratégie, à Fabrice GRILLON-GABORIT du CRPM pour ses conseils, ainsi qu'à toutes les parties prenantes pour leur motivation et leur engagement.

Crédits photos :

1^{ère} de couverture - Henri COMTE & OP du Sud.

Autres pages - Henri COMTE & OP du Sud, OP SATHOAN & Bertrand WENDLING.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Etat, Région, CRPME, Départements | 1 |
| Autres signataires | 6 |
| A | 6 |
| C | 7 |
| D | 10 |
| G | 10 |
| L | 12 |
| O | 13 |
| P | 14 |
| S | 17 |
| T | 20 |
| U | 20 |
| V | 21 |
| Principaux partenaires | 24 |
| Autres partenaires | 27 |

Services de l'Etat

Pierre-André DURAND, Préfet de la région Occitanie

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie>



La pêche maritime constitue l'une des politiques les plus intégrées de l'Union européenne. L'État intervient pour réguler et contribuer à sa durabilité par :

- la gestion des ressources de pêche, en soutenant la recherche pour mieux comprendre les écosystèmes ;
- la gestion en faveur de la régulation des activités, en préservant la durabilité économique des entreprises, dans le respect des écosystèmes ;
- la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ;
- l'encadrement des activités d'aquaculture sur l'espace littoral ;
- la préservation des milieux ;
- l'articulation et la cohabitation des activités littorales avec les activités de pêche et d'aquaculture.

Les services et opérateurs de l'État, placés sous l'autorité du préfet de la région Occitanie et des préfets coordonnateurs de façade (préfet maritime de la Méditerranée et préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) selon leur champ respectif d'intervention, sont mobilisés pour contribuer au succès du contrat de filière pêche :

- la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM MED), en charge de la mise en œuvre des différentes politiques élaborées par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) au niveau déconcentré, pour le suivi des actions de ce contrat, en lien avec la préfecture de région Occitanie ;
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), au titre de ses missions de préservation et de valorisation des milieux naturels marins, contribuant à la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture ;
- la Direction régionale de l'économie, emploi, travail et des solidarités (DREETS) et les directions départementales (DEETS), pour accompagner les salariés face aux mutations économiques (par exemple : gestion du chômage partiel dans le cadre du plan West Med) ;
- France travail Occitanie, en tant que référent national pour la promotion des métiers maritimes ;
- le Rectorat académique de la région Occitanie, qui soutient notamment le déploiement du BiMER (brevet d'initiation à la mer) ;
- l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Parc naturel marin du Golfe du Lion (PNMGL), en lien avec leurs missions de sauvegarde de la biodiversité marine ;
- l'Ifremer, en tant qu'organisme de recherche qui œuvre pour améliorer la connaissance des ressources marines.

Etat, Région, CRPME, Départements

Cette mobilisation sera réalisée en lien étroit avec les préfets et sous-préfets de département, ainsi qu'avec les directions interministérielles départementales (DDTM et DDPP).

Le préfet de la région Occitanie sera aussi amené à mobiliser les fonds publics pour soutenir certaines actions du contrat de filière, dans le cadre du Plan littoral 21 et des contreparties nationales sur le FEAMPA.

Le contrat de filière pêche fera l'objet d'un suivi étroit dans le cadre du CELMO (Comité Etat Littoral Mer Occitanie), qui réunit périodiquement, sous la présidence du préfet de la région Occitanie, les services et opérateurs de l'Etat afin de garantir une harmonisation des politiques publiques de l'Etat en région.

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Carole DELGA, Présidente

<https://www.laregion.fr/>



La pêche est l'identité de notre territoire littoral et un facteur d'attractivité territoriale important au regard des valeurs qu'elle véhicule : authenticité, culture, patrimoine... C'est également une activité économique de 1^{er} plan puisque l'Occitanie est la 1^{ère} région de pêche de méditerranée française.

En tant que chef de file :

- du développement économique et de l'innovation ;
- de l'aménagement du territoire et environnement ;
- de la formation professionnelle, apprentissage et alternance ;

mais aussi :

- Organisme Intermédiaire du Fonds européens pour les Affaires Maritime, la Pêche et l'Aquaculture - FEAMPA 2021-2027, dont elle gère les mesures régionalisées (16,7 M€ en lien avec le développement économique, la biodiversité, l'innovation, le développement local...) ;
- Propriétaire des ports du Grau-du-Roi, Sète et Port-la-Nouvelle, déployant tous une activité de pêche (et de halles à marée pour Sète et Port-la-Nouvelle) ;

La Région participera au financement des opérations prévues dans ce contrat conformément à ses politiques d'intervention ; le tout restant subordonné à l'ouverture de crédits suffisants.

Que ce soit en tant que maître d'ouvrage ou en tant que financeurs, la Région s'engage pour accompagner les professionnels dans les nécessaires mutations à entreprendre pour pérenniser et développer leur filière. Au sein de ce contrat, la Région fait des thématiques « acquisition des connaissances », « sélectivité des engins de pêche », « anticipation du changement climatique », « décarbonation et efficacité énergétique des navires », « valorisation des produits » et « cohabitation de la pêche avec les projets d'énergie marine » les priorités de son intervention.

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) Occitanie

Bernard PEREZ, Président



Le CRPMEM Occitanie est une organisation professionnelle qui assure la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels de la pêche maritime et de la pisciculture marine de la région. Avec un peu plus de 600 navires, près de 900 marins et une production totale annuelle fluctuant entre 14 et 16 000 tonnes, l'Occitanie est la 1^{ère} région de pêche sur la façade méditerranéenne française et sa flotte régionale est la seconde au plan national. Entre le Cap Cerbère et la Camargue gardoise, 450 entreprises halieutiques exploitent et veillent sur les eaux d'Occitanie qui abritent une grande diversité de milieux naturels, de fonds marins et de zones de pêche : 36 000 hectares de complexes lagunaires et 16 000 km² de plateau continental du golfe du Lion. Aux ports de pêche majeurs que sont le Grau-du-Roi, Sète, Agde et Port-la-Nouvelle s'ajoute une multitude de ports et points de débarquement. Côté pisciculture marine, 5 entreprises sont implantées dans la région et ont des activités diverses : éclosion, pré-grossissement et grossissement de plusieurs espèces telles que la daurade royale, le bar européen ou le maigre.

Dans le cadre de ses missions régies par le Code rural et de la pêche maritime (article L912-3), le CRPMEM participe à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques et, à ce titre, a pour objectif une gestion durable des milieux et des écosystèmes. Il contribue à encadrer l'usage des engins pour une cohabitation des métiers de pêche et appuie les professionnels du secteur d'un point de vue économique, social, scientifique et technique. Depuis 2012, le CRPMEM exerce dans l'Hérault les compétences dévolues aux comités (inter-)départementaux des pêches.

En étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière et ses partenaires (services de l'Etat, collectivités, instituts scientifiques, etc.), le CRPMEM a engagé dès 2021 les travaux qui ont permis de coconstruire une stratégie, puis un contrat de filière afin de dessiner une vision pro-active commune de l'avenir du secteur régional.

Conseil départemental de l'Aude (CD11)

Hélène SANDRAGNE, Présidente

<https://www.aude.fr/>



Située entre les Pyrénées et la mer Méditerranée, entre Toulouse et Montpellier, l'Aude compte 375 000 habitants et 433 communes. Au cœur de ses paysages exceptionnels, entre mer et montagne, plaines et forêts, profitant d'influences climatiques diverses et d'une géologie tout aussi panachée, l'Aude recèle une flore et une faune variée et compte parmi les premiers départements de France par la richesse de sa biodiversité.

Etat, Région, CRPMEEM, Départements

Pays de nature, de culture et de traditions, souvent qualifiée de petite France, le département a la chance d'accueillir une extraordinaire mosaïque de productions qui font sa réputation bien au-delà de l'Occitanie.

Qu'il soit question de viticulture, de grandes cultures, d'élevage, de polyculture maraichère, d'arboriculture, ou d'économie maritime, toutes ces filières se complètent et participent à sa force, à sa richesse. Aux côtés des poids lourds que sont le tourisme et la viticulture, la filière pêche audoise joue un rôle majeur. Secteur structurant de notre façade maritime, elle participe à l'attractivité du littoral, à son développement, et au maintien de ce patrimoine culturel dans lequel les audois puisent une part importante de leur identité.

Conscient de cette chance, le département a choisi de s'impliquer davantage auprès de ses pêcheurs et des professionnels de la filière halieutique. Concrètement cela se traduit par sa participation au contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026, et pour la première fois par l'intégration de la pêche dans sa stratégie agricole 2024/2030. Plus qu'une reconnaissance, un engagement.

Conseil départemental de l'Hérault (CD34)

Kléber MESQUIDA, Président

<https://herault.fr/>



Le Département de l'Hérault s'est engagé pour répondre aux enjeux présents et à venir de son littoral au travers de sa stratégie Hérault Littoral (2019-2030). Le développement des ports et des filières maritimes y est réaffirmé. Sur les 8 ports départementaux et plus particulièrement le port de pêche du Grau d'Agde et sa Criée, le Département poursuit son engagement en maîtrise d'ouvrage sur des opérations de modernisation, afin de maintenir l'attractivité et d'améliorer la résilience des infrastructures et équipements. Pour 2024, le Département investira 2,5 M€ pour les ports et les filières maritimes.

Le Conseil départemental tient à son rôle de partenaire historique de la pêche professionnelle en accompagnant techniquement et financièrement les professionnels et leurs organisations. Cela se traduit par exemple dans le soutien depuis de nombreuses années à la Caisse de Garantie Intempéries et Avaries, aux projets portés par les acteurs locaux, ainsi qu'aux professionnels lors des crises majeures (COVID, hausse du Gasoil).

Ainsi, depuis 10 ans, le Département a mobilisé 5,4 M€ pour accompagner la filière pêche, dont 4,6M€ pour le seul port du Grau d'Agde et 0,8 M d'€ pour le soutien aux professionnels et à leurs actions.

Le Département partage l'objectif du Contrat de filière de structurer l'ensemble de la profession afin de répondre collectivement aux enjeux auxquels la filière est confrontée. En signant le Contrat de filière pêche & pisciculture marine Occitanie 2024-2026, le Département de l'Hérault confirme son soutien à cette filière fondamentale pour l'économie littorale de l'Hérault.

Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (CD66)

Hermeline MALHERBE, Présidente

<https://www.ledepartement66.fr/>



Le département des Pyrénées-Orientales compte 9 ports dont 7 qui hébergent une flotte de petits-métiers représentant environ une cinquantaine de marins-pêcheurs. C'est donc essentiellement une pêche artisanale et polyvalente, en fonction des saisons (filets, casiers, palangres, capéchades, oursins), qui se pratique le long du littoral sableux et rocheux mais aussi au sein des étangs de Canet et Salses-Leucate.

C'est également au large de la côte rocheuse qu'évolue la ressource en poisson bleu du Golfe du Lion (thons, anchois, sardines, bonites) que se partagent les senneurs locaux (3 thoniers) et régionaux d'où l'importance du site de débarquement « petit pélagique » maintenu au port de Port-Vendres.

Le Département a toujours soutenu cette pêche petit-métier durable et respectueuse de l'environnement, ancrée dans son patrimoine culturel et participant à l'attrait touristique et à la demande du « consommer local ».

En signant ce nouveau Contrat de filière, le Département a souhaité réaffirmer son soutien aux pêcheurs et aux actions visant notamment une meilleure valorisation de la profession et des produits de la mer et une meilleure gestion des ressources halieutiques, et ceci en cohérence avec la Région, autorité de gestion déléguée du FEAMP, et avec le Pays Pyrénées Méditerranée animateur du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture étendu à l'ensemble de la façade départementale.

A

Agence AD'OCC

Carole DELGA, Présidente

<https://www.agence-adocc.com/>



AD'OCC, l'agence de développement économique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, accompagne les entreprises régionales à chaque étape de leur développement : création, implantation, innovation, croissance, financement, export, transmission-reprise, tout en renforçant l'attractivité du territoire et l'attraction de talents.

Grâce à l'expertise de ses 180 collaborateurs, AD'OCC propose un service à 360°, allant du projet à sa mise en œuvre, pour permettre aux entreprises d'anticiper les mutations et de se positionner sur les marchés prometteurs du futur. Quelques 3000 entreprises bénéficient ainsi chaque année d'un service AD'OCC.

C'est le cas des acteurs de la filière pêche et pisciculture marine, qui ont été accompagnés sur des actions à l'export, des projets innovants (HOLOSUD, MEDUS'OC...) et structurants comme le projet d'une coopérative de pêcheurs, mené avec Pêcheurs Méditerranée Services, qui vise à créer un service de « CTV » pour les parcs éoliens en mer.

Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP)

Pierre D'ACUNTO, Président

<https://amop.fr/>



Créée en 1994, l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP), de loi 1901, fédère les structures coopératives maritimes dont les membres sont des adhérents à une Organisation de Producteurs (OP) de Méditerranée française (OP SATHOAN et l'OP du SUD).

Elle regroupe ainsi cinq coopératives (la SCM La Graulenne, la SCM SOCOMAP, la SCM des Marins Pêcheurs d'Agde, la SCM des Pêcheurs de Sète-Môle, la Coopérative OpduSud).

L'AMOP a pour objet d'assurer une meilleure représentativité des professionnels adhérents à une OP de Méditerranée française et de promouvoir la concertation entre ses membres. Elle coordonne les actions de défense des intérêts de ses membres, et, d'une façon générale, des pêcheurs professionnels de Méditerranée française. L'association représente aussi ses membres auprès de divers organismes publics ou privés au niveau national, communautaire ou international. Enfin, elle permet une meilleure gestion et valorisation des produits de la pêche en favorisant l'amélioration de la qualité, la recherche de nouveaux marchés, l'obtention, la défense, et la gestion de toutes les formes de marques collectives ou

Autres signataires

commerciales. D'une façon générale l'AMOP réalise toutes les actions légales qui tendent à assurer aux pêcheurs méditerranéens le juste revenu de leur travail.

C

Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar)

Loïc LINARES, Président

<https://www.cepralmar.org/>



Le Cépralmar est le centre technique de la région Occitanie dédié aux acteurs de l'économie littorale. Depuis plus de 40 ans, il met son expertise technique au service de la pêche maritime, de l'aquaculture marine (conchyliculture et pisciculture) et des gestionnaires d'espaces lagunaires et maritimes. Dans un contexte bousculé par le changement climatique et contraint par les évolutions réglementaires, le Cépralmar joue son rôle de « courroie de transmission » entre les professionnels des filières, les scientifiques, les collectivités territoriales et l'État pour contribuer au développement économique des filières occitanes et les accompagner dans les défis à relever. Ce positionnement se décline en 4 missions : fournir un appui technico-économique aux professionnels des filières, accompagner l'émergence de projets, relayer les enjeux locaux dans les différentes instances régionales et supra régionales, et enfin valoriser les connaissances et les initiatives locales. Pour cela, le Cépralmar mobilise son équipe pluridisciplinaire, ainsi que ses moyens nautiques et expérimentaux (un navire armé pour des travaux en lagune, des équipements de plongée, des concessions expérimentales...).

Depuis août 2023, aux côtés du maître d'ouvrage le CRPME Occitanie, le Cépralmar a assuré la maîtrise d'œuvre et la coanimation de l'élaboration du contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026. D'ici 2026, il contribuera à l'animation de ce contrat au côté du CRPME. En tant que signataire, le Cépralmar jouera pleinement son rôle de centre technique, notamment sur les enjeux de décarbonation ou encore pour l'amélioration des connaissances sur les activités de pêche et les ressources exploitées.

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bassin de Thau

Annie FAVIER-BARON, Présidente

<https://www.cpiebassindethau.fr/>



Entre Terre et Lagune

La transition écologique et solidaire concerne tous les territoires et tous les acteurs : particuliers, professionnels, privés, publics, associatifs...

Autres signataires

C'est précisément pour les aider à la mettre en œuvre que le réseau CPIE Bassin de Thau, regroupant 20 structures, 2 650 adhérents et 84 professionnels, existe. Il coconçoit et réalise sur son territoire différentes actions : sensibilisation au développement durable, accompagnement des territoires, observation et protection de la biodiversité, conception et partage de ressources pédagogiques, mise en réseau d'acteurs. En 2022, les actions de l'association ont sensibilisé 40 000 personnes.

« *S'impliquer dans le contrat de filière pêche d'Occitanie est une évidence. A travers son réseau Sentinelles de la mer Occitanie, valorisant les programmes d'observations citoyennes de la biodiversité marine, aux côtés de partenaires comme le Cépralmar, les OP du Sud et SATHOAN, le CPIE Bassin de Thau participera à la mobilisation des pêcheurs dans un rôle de « veilleur sur la mer ». Etant les premiers dépendants des ressources qu'elle procure, mais aussi les premiers à son chevet au quotidien, leur regard est essentiel pour comprendre et s'adapter.* » Annie FAVIER-BARON - Présidente du CPIE.

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Gard (CDPMEM 30)

Jérémy VARGAS, Président



Le CDPMEM 30 est un organisme représentant les intérêts des pêcheurs professionnels du département du Gard, lequel abrite le port de pêche du Grau-du-Roi, 1^{er} port de pêche chalutière de Méditerranée française. Les pêcheurs gardois sont aussi réputés pour la telline, mollusque bivalve ramassé par les pêcheurs à pied sur les plages de sable fin de la partie occidentale de la Camargue. Il représente donc plus de 70 de patrons pêcheurs et près de 180 marins - exerçant sur des chalutiers, des petits métiers - et des pêcheurs à pied. Le comité du Gard a aussi des missions de promotion du métier, d'assistance administrative, de services pour les pêcheurs (cf. II de l'article L912-3 Code rural et de la pêche maritime), et il fait donc le relais avec les différentes administrations. Il est composé d'un président, de vice-présidents, appuyés d'une secrétaire qui proposent des solutions aux problèmes rencontrés par les pêcheurs : montage de dossiers de licences de pêche avec le CRPMEM Occitanie, réglementation des activités de pêches maritimes, participation aux relâchers d'anguilles argentées, accompagnement administratif des marins dans leurs démarches auprès des services de l'Etat.

Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Aude-Pyrénées Orientales (CIDPMEM 11-66)

Sébastien GAUBERT, Président



Le CIDPMEM 11-66 est un organisme représentant les intérêts des pêcheurs professionnels du quartier maritime de Port-Vendres, lequel s'étend sur les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il représente donc une centaine de patrons pêcheurs, exerçant sur des chalutiers, ainsi que

Autres signataires

des petits métiers en mer et étang, et des pêcheurs à pied. Il a aussi des missions de promotion du métier, d'assistance administrative, de services pour les pêcheurs (cf. II de l'article L912-3 Code rural et de la pêche maritime), et il fait donc le relais avec les différentes administrations. Il est composé d'un président, de vice-présidents - appuyés d'une secrétaire à l'année - qui se réunissent plusieurs fois par an afin de débattre et proposer des solutions aux problèmes rencontrés par les pêcheurs et ce dans plusieurs domaines : bon état écologique et pollution des milieux naturels, réglementation des activités de pêches maritimes, accompagnement administratif des marins dans leurs démarches auprès des services de l'Etat.

Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée (CRCM)

Patrice LAFONT, Président

<https://www.huitresdemediterranee.fr/>



Le Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée - au regard du Code rural et de la pêche maritime - a la charge de représenter l'ensemble des professionnels qui se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la conchyliculture au sein des bassins de production de Méditerranée : Leucate, Gruissan, Vendres, Thau, Port Saint Louis du Rhône, La Seyne sur Mer et la Corse.

« Après avoir impulsé, en 2018, la démarche pionnière de Contrat de filière dans l'économie bleue en Occitanie, je suis aujourd'hui très honoré de prendre part à celui de la pêche.

Ces démarches donnent lisibilité et visibilité aux actions de nos comités, dans une logique de sécurisation et pérennisation de nos filières.

Jouer collectif entre pêche et conchyliculture apparaît comme une évidence face aux nombreux défis à relever pour proposer une alimentation durable, en veillant à la viabilité de nos entreprises, si identitaires de notre littoral ! » Patrice LAFONT – Président du CRCM.

Crédit Maritime Méditerranée (Banque Populaire du Sud)

Isabelle MUNIER ESPEISSE, Directrice de Réseau Crédit Maritime Méd.

<https://www.banquepopulaire.fr/cmmed/>



Historiquement banque des entrepreneurs et banque des métiers de la mer, la Banque Populaire du Sud et le Crédit Maritime Méditerranée se sont construits autour de leur territoire et du littoral de la région Occitanie.

Le lancement du grand plan gouvernemental France Mer 2030 par le Secrétaire d'Etat chargé de la mer prouve l'enjeu autour des thématiques de la croissance bleue et de l'économie maritime.

La Banque Populaire du Sud et sa marque Crédit Maritime Méditerranée ont la conviction que l'avenir de notre Région se joue autour de la mer. Le Crédit Maritime Méditerranée a acquis une véritable

Autres signataires

expertise dans l'accompagnement des projets liés à l'économie bleue et soutient une économie maritime responsable et solidaire.

C'est pourquoi nos actions au quotidien financent l'économie maritime, soutiennent les projets innovants et responsables et mettent en lumière le travail de l'ensemble des métiers de la mer et des partenaires de la filière.

D

Délégation de façade maritime Méditerranée de l'Office Français de la Biodiversité

Eric HANSEN, Directeur interrégional OFB PACA-Corse

<https://www.ofb.gouv.fr/les-delegations-de-facade-maritime>



L'office français de la biodiversité (OFB) a été créé, au 1er janvier 2020, pour protéger et restaurer la biodiversité. Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. La délégation de façade maritime Méditerranée apporte un appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées en Méditerranée française et de façon plus générale de protection du milieu marin. Elle anime les missions en mer de l'OFB sur la façade, en lien avec les directions régionales littorales et les parcs naturels marins, et représente l'OFB dans les instances maritimes. Les missions très transversales de la délégation impliquent un travail en collaboration avec les autres services et opérateurs de l'Etat, les partenaires professionnels, les élus et les représentants de la société civile.

G

Grand Narbonne

Bertrand MALQUIER, Président

<https://www.legrandnarbonne.com/>



Le Grand Narbonne est une communauté d'agglomération composée de 37 communes. Elle est située dans l'Aude autour de Narbonne, sa ville centre. Sa population est de 132 244 habitants en 2021. Ses orientations stratégiques s'inscrivent dans 5 thématiques principales : la croissance verte, la transition environnementale et énergétique, la convergence des mobilités, l'innovation économique et l'emploi,

Autres signataires

une nouvelle offre touristique et la culture. L'économie du Grand Narbonne se caractérise essentiellement par l'activité agricole et halieutique, touristique et du secteur tertiaire.

Le Grand Narbonne dispose d'une façade maritime composée d'une bande littorale qui s'étend de l'embouchure de l'Aude à l'étang de Salses-Leucate et de 4 espaces lagunaires (les étangs du narbonnais, de la basse plaine de l'Aude, de La Palme et de Salses-Leucate). Sur cette façade maritime, sont développées des activités de pêche aux petits métiers et la criée de Port-la-Nouvelle accueille 6 chalutiers. Il y a également une activité conchylicole à Leucate.

Désireux de soutenir la filière halieutique, le Grand Narbonne porte le GALPA Etang Mer Aude qui s'étend non seulement sur son territoire mais également sur celui de la communauté de communes de La Domitienne.

Groupe BARBA

Hervé BARBA, Directeur Général

<https://www.groupebarba.com/>



En tant qu'acteur historique dans le monde des produits de la mer, le Groupe BARBA assure son développement depuis 5 générations. C'est dans les années 30 que la grand-mère d'Henri Barba se lance dans la vente de poisson, l'entreprise développe par la suite son activité de mareyage ainsi que la vente en gros et de détail. Au fil des années, le Groupe BARBA se spécialise dans la transformation (thons, espadon et céphalopodes) en se développant sur les marchés des GMS et magasins spécialisés ainsi que sur le marché des produits de qualité sashimi à -60°C, et prône son statut de pionnier dans le domaine. Dans ce contexte de fort développement, le Groupe BARBA affirme son ancrage local et familial, tant sur le plan industriel, économique que social avec son usine dernière génération de 6000 m², à la pointe de la technologie, située à Villeneuve-lès-Béziers. En parallèle, pour répondre à une demande croissante et étendre son rayonnement international, le Groupe ouvre en 2012 une filiale spécialisée dans la transformation et le conditionnement des céphalopodes en semi-conserves saumurées. Aujourd'hui ces deux usines regroupent près d'une centaine de salariés qualifiés, formés aux différents métiers et contribuant à la réussite actuelle et future du Groupe Barba.

L

La Graulenne

Naïs ANTHEME, Directrice

<https://www.lagraulenne.fr/>



La Coopérative Maritime La Graulenne est née en 1994 sur le port de pêche du Grau du Roi. Forte de son expérience, elle a fidélisé une clientèle allant du grossiste au détaillant, en France et sur les marchés Européens. La Graulenne est approvisionnée à ce jour par une cinquantaine de navires de pêche petits métiers. « *Nous avons su nous développer avec un atelier de transformation du poisson de nos pêcheurs afin de rendre un service aux collectivités et restaurateurs. Il est également proposé une aide administrative sur les déclarations pour nos pêcheurs.* » Depuis un an, La Graulenne a obtenu son premier agrément Label Pêche Durable pour le thon rouge ce qui renforce son action de développement pérenne de la pêche côtière.

Lycée de la Mer Paul BOUSQUET

Sylvain PELEGRIN, Directeur

<https://lyceedelamer.mon-ent-occitanie.fr/>



Depuis 1851, le lycée Paul BOUSQUET forme aux métiers de la mer. Unique Lycée Professionnel Maritime de Méditerranée continentale, il est doté par la Région Occitanie et relève du Secrétariat d'Etat en charge de la Mer et de la Biodiversité. Il accueille chaque année près de 300 élèves comme étudiants (formation initiale et apprentissage) mais également plus de 800 stagiaires de formation continue. Situé à Sète, sur les bords de l'étang de Thau, il bénéficie d'un port et d'un panel inédit de plateaux techniques.

Les formations initiales débouchent sur des CAP, des Bac Professionnels et des BTS dans les quatre grandes filières maritimes : pêche, commerce (avec une option nationale « plaisance professionnelle »), électromécanique navale et cultures marines.

Son pôle de formations adultes répond aux besoins du secteur pour la formation dans les fonctions d'exécution, d'appui et d'encadrement. Les enseignements dispensés concernent les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance professionnelle, de l'aquaculture, du nautisme, de la plongée professionnelle, de la mécanique navale, de la sécurité maritime, de la valorisation, de la transformation et de la commercialisation des produits de la mer.

O

Office de Tourisme Intercommunal

« Archipel de Thau destination Méditerranée »

François COMMEINHES, Président

<https://www.archipel-thau.com/>



L'Office de tourisme Archipel de Thau destination Méditerranée a comme missions principales l'accueil et l'information du public, la promotion de la destination et la coordination des acteurs locaux à l'échelle des 14 communes de Sète Agglopôle Méditerranée.

Ce territoire dispose d'une offre de découverte dense et variée avec la présence de 4 stations de tourisme classées (Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains et Marseillan) et de communes viticoles et conchylicoles qui offrent une diversité d'expériences.

Le nouveau Schéma de développement touristique, approuvé fin 2023, fixe pour les 5 ans à venir les orientations stratégiques pour un tourisme 4 saisons, un tourisme plus qualitatif et un tourisme éco-responsable.

La valorisation de notre terroir et notamment de la pêche, marqueur identitaire fort de notre territoire, fait partie intégrante de la feuille de route 2024 / 2028 de l'Office de tourisme avec, par exemple, la mise en place de valorisation de circuits courts et de visites thématiques.

Organisation de Producteurs (OP) du Sud

Guy MIRETE, Président

<https://www.opdusud.fr/>



L'OP du Sud, organisation de producteurs reconnue en 2012, regroupe 160 navires de pêche en Méditerranée, chalutiers et petits-métiers artisans. En 2022, leur production représente 5 444 tonnes pour 27 505 k€. Au-delà de la représentation professionnelle et de la gestion des droits de pêche, nous accompagnons nos adhérents au quotidien : obligations réglementaires, formations, etc. Nous tâchons de mener des projets répondant aux enjeux de nos membres : au sujet de la flotte chalutière en lien avec l'Ifremer, pour nos petits métiers avec des tests d'engins ou la connaissance d'espèces clés, pour le marché avec la recherche de valorisation d'espèces émergentes et l'entrée en écocertification de notre pêcherie de thon rouge à l'hameçon.

« Nos adhérents souhaitent travailler dans le respect des ressources pour que leur métier perdure. Le contrat de filière doit permettre de penser la pêche de demain, adaptée à nos spécificités, pour rester compétitifs tout en répondant aux enjeux environnementaux, dans un contexte d'inflation et d'espace maritime restreint. » Guy MIRETE – Président de l'OP du Sud.

Autres signataires

Organisation de Producteurs (OP) SATHOAN

Vincent SCOTTO, Président

<https://sathoan.fr/>



Une organisation de producteurs influente qui montre l'exemple. L'Organisation de Producteurs (OP), SaThoAn (Sardines-Thons-Anchois), constituée en 1991, est la plus ancienne des trois OP méditerranéennes. Elle compte aujourd'hui 130 navires de pêche professionnels répartis dans 20 ports et regroupe 400 marins répartis sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française, de la frontière espagnole jusqu'à l'Italie. L'OP est chargée de l'organisation des marchés des produits de la mer de ses adhérents, de la gestion des autorisations de pêche (licences et quotas), de la valorisation des produits et des actions de partenariats avec les scientifiques. Elle dispose aussi de plusieurs marques collectives et signes officiels de qualité : Label Rouge, écolabels public (Pêche Durable) et privé (MSC) pour certaines productions. Une démarche exemplaire qu'elle cherche à étendre et à promouvoir.

P

Parc Naturel Marin (PNM) du golfe du Lion

Etienne FREJEFOND, Directeur régional OFB Occitanie

<https://parc-marin-golfe-lion.fr/>



Créé en 2011, le Parc naturel marin est une aire marine protégée de l'Office français de la biodiversité. Il couvre un périmètre de 4 010 km² s'étendant de Leucate à la frontière espagnole et jusqu'à 35 milles nautiques au large. Il intègre l'ensemble des politiques publiques sur la biodiversité en ayant pour ambition de répondre à trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection, et l'appui au développement durable des activités maritimes. Le Parc est gouverné par un conseil de gestion représentant les acteurs locaux. Le plan de gestion est mis en œuvre par une équipe technique dotée de moyens nautiques et de contrôle, financée en intégralité par l'OFB. Concernant les pêches maritimes, il œuvre à une gestion conjointe des ressources exploitées entre pêches professionnelle et de loisir, ainsi qu'à la réduction des impacts de ces activités sur le milieu, assurant ainsi leur pérennité sur le territoire et la santé des écosystèmes. Les leviers d'actions sont la mise en place de suivis scientifiques et de mesures de gestion, l'accompagnement des acteurs et leur sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée

Didier CODORNIU, Président

<https://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/>



Territoire reconnu au niveau national pour sa qualité exceptionnelle, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée dispose d'une Charte qui engage l'ensemble de ses partenaires pour sa protection, sa gestion, et son développement économique, social ou culturel. La structure est un syndicat mixte qui regroupe communes, intercommunalités, Département, Région et chambres consulaires. Grâce à son équipe de techniciens, le Parc est chargé de mettre en œuvre les orientations de la Charte et fonde son action sur 3 axes que sont : (1) Protéger et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis, (2) Aménager, construire et produire de manière responsable, (3) Vivre le Parc et sa dynamique avec ses acteurs et ses habitants. Le Parc est, entre autres, à l'origine de la reconnaissance de l'importance internationale des étangs de la Narbonnaise au titre de la convention de Ramsar ; Label au travers duquel il met en avant depuis 2006 la richesse écologique de ces espaces, mais aussi le caractère patrimonial des activités de pêches lagunaires.

Pays Pyrénées Méditerranée

Nathalie REGOND PLANAS, Présidente

<https://www.payspyreneesmediterranee.org/>



Recouvrant 4 communautés de communes, au sud des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées Méditerranée constitue un territoire frontalier à dominante rurale le long de la vallée du Tech. Il présente une grande diversité d'espaces, s'étageant de la montagne au littoral méditerranéen, où l'activité pêche constitue un marqueur identitaire.

Association créée en 2001, le Pays détient une gouvernance propre et une équipe. Il favorise le développement local dans une logique de transition et de coopération. Il apporte une ingénierie de projets dans des domaines clés pour notre territoire. Il s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial afin de relocaliser et valoriser la consommation locale des productions dont la pêche.

Le Pays Pyrénées Méditerranée joue un rôle d'interface pour les financements de projets via la contractualisation. Il porte l'ATI pour l'OS 5 du FEDER et les programmes européens LEADER / DLAL FEAMPA, ce qui donne davantage de cohérence et d'impact aux financements publics.

Autres signataires

Pêcheurs Méditerranée Services

Manuel LIBERTI et Bernard PEREZ, Co-présidents



Pêcheurs Méditerranée Services

Pêcheur Méditerranée Services est une association de préfiguration de la future SCIC « pêcheurs d'Occitanie - services maritimes ». Créée en avril 2024, l'association rassemble des pêcheurs professionnels de toute la région et a pour objet de proposer des services à la mer dans le cadre de l'implantation de parcs éoliens. Elle exercera une activité économique et aura vocation à se transformer en une société commerciale de type SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). A ce titre l'association se propose: (1) d'opérer des prestations de services pour le transport d'équipes de maintenance ou de surveillance des éoliennes à bord de navires dits « CTV » (Crew Transport Vessel) ; (2) d'opérer tout autre activité de services en mer en lien avec la gestion des parcs éoliens ; (3) d'opérer tout autre activité de prestations de services en mer comme le tourisme industriel ; (4) et de préfigurer l'installation d'une éventuelle SCIC.

Pôle Mer Méditerranée

Laurent MOSER, Président

<https://polemermediterranee.com/>



Labellisé par l'Etat en juillet 2005 comme Pôle de compétitivité à vocation mondiale, le Pôle Mer Méditerranée fédère en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse près de 500 acteurs scientifiques et économiques du maritime autour d'une thématique commune : l'innovation maritime.

Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas

Baptiste CANVILLE, Premier prud'homme



Établie en 1936, la prud'homie a progressivement pris de l'ampleur pour devenir un acteur majeur du littoral. Elle s'étend sur 30 kilomètres de côte, de l'ouest de la commune de Frontignan jusqu'à la limite du département de l'Hérault à l'Est, englobant les étangs, les canaux et la mer jusqu'aux 12 milles nautiques.

Avec ses 55 unités de pêche aux « petits métiers », l'institution prud'homiale, attachée à ses responsabilités, joue un rôle de plus en plus crucial dans la gestion de son territoire en veillant au maintien d'un équilibre entre exploitation et préservation de l'environnement marin. Les défis auxquels sont confrontés les pêcheurs, combinés à la complexité du territoire, ont conduit à la mise en place de nombreuses réglementations au sein de la prud'homie.

S

SAS 3PLN (et criée de Port-La Nouvelle)

Louis MADAULE, Président



La SAS 3PLN est chargée de l'exploitation, de la gestion et du développement du port de pêche et de plaisance sur la commune de Port-La Nouvelle au travers d'une concession de service public conclue avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Le port de plaisance est directement relié aux lagunes de Bages/Sigean ainsi qu'au Canal du Midi. Le port dispose de plus de 316 anneaux, il est titulaire du label Qualité Plaisance, il est aussi engagé dans la certification « Port Propre ».

La SAS 3PLN assure la première mise sur le marché des produits issus de la pêche. En 2023, 3PLN a vendu un total de 1500 T de poisson répartis en plusieurs catégories : le « *poisson blanc* » pour environ 1150 T (dont plus de 200 T de céphalopodes) ; le « *poisson bleu* » (sardine et anchois) pour un peu moins de 400 T ; des coquillages issus de la pêche à pied (telline).

Le port de pêche compte à ce jour cinq chalutiers, 110 « petits métiers » et plus de 70 acheteurs inscrits en criée pour faire l'acquisition de lots aux enchères, sur place ou à distance. La criée est équipée de cases et d'ateliers pour les mareyeurs et les pêcheurs, de bassins de purification pour les coquillages. La SAS 3PLN a également mis en place une collecte du poisson. En 2023, la SAS 3PLN a changé sa machine à glace et sa centrale de froid par un système innovant, la thalasso-thermie, qui permet de récupérer les calories de l'eau du bassin de pêche afin de réaliser des économies d'énergie.

SEANEO

Nicolas DALIAS, Directeur

<https://www.seaneo.com/>



Depuis 2006, SEANEO propose du conseil et des services en environnement littoral et marin, en aquaculture et pêche.

SEANEO intervient dans le cadre de projets de surveillance, de cartographie, de gestion et d'études réglementaires sur l'environnement littoral et marin.

SEANEO propose du conseil et des services en matière d'aquaculture et de pêche, en synergie avec l'environnement littoral et marin, les contraintes économiques et réglementaires, dans une perspective de développement durable des activités. Ainsi, SEANEO collabore régulièrement avec les pêcheurs professionnels, les Prud'homies, les Comités Régionaux des Pêches et des Elevages Marins, etc.

Autres signataires

Sète Agglopôle Méditerranée

François COMMEINHES, Président

<https://www.agglopole.fr/>



Sète Agglopôle Méditerranée est la 2^{ème} agglomération de l'Hérault derrière la métropole montpelliéraine. Elle regroupe 14 communes pour un territoire de 310 km² avec plus de 80 % d'espaces naturels ou agricoles et compte 130 000 habitants.

Pôle d'équilibre entre le Montpelliérain et le Biterrois, le Pays de Thau dispose d'une grande capacité de développement. Dès 2013, il a été le premier territoire de l'Hérault à obtenir le label national « Vignobles et découvertes ». Les Thermes de Balaruc-les-Bains sont la 1^{ère} station thermale de France depuis 2015, et Sète demeure le 1^{er} port de pêche de Méditerranée française, ainsi qu'un important port de commerce, de passagers et de croisière. Sur ce territoire qui séduit, notamment pour sa culture et son art de vivre spécifiques, 2 millions de touristes viennent chaque année découvrir un patrimoine naturel, culturel, historique et gastronomique singuliers.

Situé entre terre et mer, Sète Agglopôle Méditerranée bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnels, mais surtout d'une diversité d'activités : pêche, conchyliculture, viticulture, thermalisme, culture, ainsi que des activités commerciales et industrielles du port de Sète Sud de France, qui renforcent la singularité économique de son territoire dans l'espace régional.

Le projet de territoire de Sète Agglopôle Méditerranée a défini en 2018 l'ambition de devenir un territoire de référence de l'Economie bleue à l'échelle de l'Occitanie. Un « *Pacte de la Croissance bleue* » a été signé le 18 octobre 2022, définissant un cadre d'action dans lequel les acteurs se reconnaissent et s'engagent à interagir pour la filière : d'une part pour développer la croissance bleue sur le territoire et le maintien des activités traditionnelles qui mettent en valeur le patrimoine naturel et écologique du territoire de l'agglomération (nautisme, pêche, conchyliculture) ; d'autre part pour donner une orientation écologique et durable à l'ensemble des actions menées.

SOciété COopérative des MARins Pêcheurs du Grau-du-Roi (SOCOMAP)

Dominique DUPRAT, Président



La SOCOMAP, ou SOciété COopérative des MARins Pêcheurs du Grau-du-Roi, a été créée après-guerre, par et pour les pêcheurs du port gardois. « Par » car c'est une coopérative privée réunissant 90 professionnels adhérents. « Pour » puisque ses objectifs principaux sont l'optimisation de la vente du poisson débarqué, ainsi que les services rendus aux coopérateurs. En 2023, le tonnage de la coopérative s'élève à 2800 tonnes : c'est donc l'une des principales structures de mise en vente de la pêche méditerranéenne française.

Autres signataires

Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)

Yves MICHEL, Président

<https://www.smbt.fr/> & <https://www.dlalbassindethau.fr/>



Le Syndicat mixte du bassin de Thau est un Etablissement public de coopération intercommunale et un Etablissement public territorial de bassin.

Créé en 2005, il porte le SCOT de Thau, le SAGE de Thau-Ingril et la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Il anime le contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau (CGITE), un contrat de transition écologique (CTE), deux sites Natura 2000 (dont la lagune de Thau) ainsi que le projet alimentaire de territoire (PAT) Sète-Agde-Méditerranée. Il coordonne également des projets novateurs au sein d'une plateforme d'innovation : le *BlueThauLab*.

Structure porteuse du GALPA « *Thau et son littoral* », s'étendant sur 36 communes, le SMBT a accompagné le montage de nombreux projets liés à la pêche, portés par le CRPMEM Occitanie ou ses partenaires.

Dans le cadre du contrat de filière pêche, le SMBT pourra se porter maître d'ouvrage d'opérations et apporter un soutien technique dans ses champs de compétences : aménagement du territoire, gestion de l'eau et animation de politiques contractuelles.

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (SMBVR)

François RALLO, Président

<https://reart66.fr/>



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (SMBVR) a pour objet la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur l'intégralité du bassin versant de l'étang de Canet St-Nazaire. Fort d'une équipe de 9 personnes, il assure notamment la cohérence des actions des collectivités visant à réduire la vulnérabilité et les conséquences négatives des inondations. Il facilite la préservation et la valorisation des écosystèmes aquatiques et de la qualité de l'eau. La mise en œuvre de ses compétences se traduit dans les démarches « Contrat de bassin versant » (2017) et « PAPI » (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations - 2013) à l'échelle du bassin versant. Le SMBVR est aussi compétent pour restaurer et entretenir la végétation des bords de berges et du lit des cours d'eau, et mène des actions de veille et de suivis scientifiques en lien avec les spécialistes et les usagers, dont les pêcheurs professionnels. Le SMBVR dispose d'une équipe de 2 agents techniques formant sa brigade verte.

T

Toulouse INP-ENSAT

Pascal LAFFAILLE, Directeur

<https://www.ensat.fr/fr/index.html>



Située au cœur de l'Agrobiopôle, l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT) délivre chaque année 170 ingénieurs dans les domaines de l'agronomie, de l'agro-alimentaire et de l'environnement. Toutes les formations s'appuient sur les 6 laboratoires de recherche de l'école, reconnus au niveau national et international. Depuis 2019, L'ENSAT délivre des enseignements établis sur une approche par compétences et un apprentissage par mise en situation. Un enseignement totalement repensé qui permet à ces ingénieurs de s'adapter plus facilement aux demandes des entreprises en constante évolution, aux besoins du secteur agricole et aux nouvelles attentes des consommateurs dans le domaine alimentaire et du développement durable. L'ENSAT forme ainsi des professionnels humainement responsables, capables d'agir sur des systèmes complexes, en adéquation avec l'environnement socio-économique, et attachés à des perspectives de développement durable.

U

Union du Mareyage Français (UMF)

Frédéric TOULLIOU, Président

<https://www.mareyeurs.org/>



L'Union du Mareyage Français (UMF) fédère 14 syndicats et groupements professionnels locaux répartis le long des façades maritimes métropolitaines. Elle s'appuie ainsi sur un fonctionnement en réseau.

L'UMF a pour missions de : (1) Représenter et promouvoir les intérêts des mareyeurs auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière ; (2) Animer le dialogue social en vue de moderniser la convention collective nationale des mareyeurs-expéditeurs ; (3) Fédérer et piloter des actions collectives pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Le Conseil d'Administration de l'UMF qui regroupe tous les présidents des syndicats et groupements locaux se réunit tous les 2 mois. Le siège de l'UMF est situé 212 avenue du Maine, 75014 PARIS.

Autres signataires

UMR Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM)

Marianne HUCHARD, Directrice

<https://www.lirmm.fr/>



Le Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier – LIRMM – est une Unité Mixte de Recherche, dépendant conjointement de l'Université Montpellier et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Ses activités de recherche positionnent pleinement le LIRMM au cœur des sciences et technologies de l'information, de la communication et des systèmes. Les travaux sont menés dans trois départements scientifiques de recherche, eux-mêmes organisés en équipes. Dans le cadre de projets collaboratifs co-dirigés avec l'IFREMER, le LIRMM travaille sur le développement de dispositifs électroniques pour le suivi d'espèces marines (thon rouge, tortue, méduse) afin d'étudier l'interaction de ces animaux avec leurs environnements et apporter des connaissances nouvelles pouvant aider à la gestion des pêches. Dans le cadre de l'aquaculture, le LIRMM travaille également en collaboration avec l'IFREMER au développement de nouveaux capteurs pour le suivi de l'état de santé des poissons.

V

Ville d'Agde (et aire marine protégée de la côte agathoise)

Sébastien FREY, Maire

<https://www.ville-agde.fr/> & <https://app.amp-agde.fr/accueil>



La ville d'Agde est une commune côtière d'environ 30 000 habitants permanents mais qui voit sa population multiplier par dix en période estivale grâce au tourisme au sein de sa station balnéaire du Cap d'Agde. Du fait des nombreuses infrastructures de loisir et de la grande capacité d'accueil du Cap d'Agde, l'économie de la ville est essentiellement basée sur un tourisme lié à la mer. Parallèlement, l'économie locale est aussi tournée vers la pêche professionnelle, qui reste un pilier essentiel de l'identité agathoise et de sa culture maritime. Ainsi, la commune comporte une prud'homie de pêche et une criée aux poissons.

Depuis 2013, la ville d'Agde est animatrice de l'Aire Marine Protégée (AMP) de la côte agathoise, un site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde » (FR9101414). Ce site marin couvre 6 152 ha de l'embouchure de l'Hérault à Port Ambonne, sur un linéaire côtier d'une dizaine de kilomètres, et s'étend jusqu'à la bande des 3 Milles Nautiques. L'AMP comprend de nombreux espèces et habitats marins d'intérêt communautaire, dont les herbiers de posidonie et le coralligène. Depuis fin 2019, l'AMP gère aussi la réserve marine du roc de Brescou - zone de cantonnement de pêche de 310 ha créée à l'initiative des pêcheurs professionnels petits métiers d'Agde. Dans cet espace, toutes activités de prélèvement, d'ancrage et de plongée sous-marine y sont interdites.

Autres signataires

Ville de Palavas-les-Flots

Christian JEANJEAN, Maire

<https://palavaslesflots.com/>



Une ville de pêcheurs entre mer et étangs.

Protéger « *les ressources héritées du passé, créées dans le présent et mises à disposition pour le bénéfice des générations futures.* » Christian JEANJEAN – Maire.

Les « *petits métiers* » de pêche sont à l'origine de Palavas-les-Flots. Notre Ville et nos pêcheurs ont une histoire intimement liée. Le premier maire, François MOLLE, était d'ailleurs un patron pêcheur. Les premiers établissements humains datent des années 1750. Les nouveaux habitants s'installèrent alors aux Quatre Canaux dans le but de pêcher à la traîne. La pêche fera vivre cette population. Depuis, les générations se succèdent, animant le canal et les quais. Aujourd'hui encore, les métiers issus de la pêche font vivre une trentaine de familles palavasiennes.

Entourée par la mer et les étangs, Palavas-les-Flots possède un patrimoine naturel exceptionnel de par sa biodiversité. À l'initiative de la Ville et de la Prud'homie des pêcheurs, une Réserve marine correspondant à une zone de cantonnement a été créée afin de préserver les ressources pour les générations futures et sensibiliser les usagers à la protection des espèces marines.

Ville de Sète

François COMMEINHES, Maire

<https://www.sete.fr/>



Bien avant qu'une volonté royale ne transforme le rocher de Cette en port ouvert sur le large, la pêche avait déjà droit de cité sur nos côtes. Intrinsèquement liée à l'histoire de notre ville, cette activité n'a eu de cesse de se moderniser et de s'adapter jusqu'à faire de Sète, le 1^{er} port de pêche de Méditerranée française. Des bateaux bœufs aux navires d'aujourd'hui, la pêche a toujours marqué de son empreinte notre cité maritime. Mais si nos professionnels ont su encaisser les coups durs, aujourd'hui, la multiplication des contraintes dans un environnement impacté par le changement climatique assombrit chaque jour leur horizon. Ce contrat de filière, le premier en France, est la preuve que nos pêcheurs sont prêts à faire face. Aux visions court-termistes, ils répondent efficacité énergétique, économie circulaire, coopération... Ils innovent et inventent un nouveau contrat entre eux et les territoires. Ils offrent à leurs partenaires institutionnels la visibilité, la profondeur de champ nécessaire à leur engagement. Attachée à ce secteur primordial pour son économie, sa souveraineté alimentaire, son identité, la Ville de Sète soutient pleinement cette initiative. Elle sera un partenaire à mobiliser notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la valorisation des produits. Je salue tout particulièrement l'impressionnant travail de concertation qui a présidé à l'élaboration de cette feuille de route. La pêche régionale a désormais un cap clair et structuré. Je sais son président, Bernard PEREZ, déjà déterminé à l'atteindre.

Autres signataires

Ville du Grau-du-Roi

Robert CRAUSTE, Maire

<https://ville-legrauduroi.fr/>



Le Grau du Roi Port Camargue, cité de la pêche et des pêcheurs, jouit de nombreux atouts : premier port de plaisance d'Europe, premier port de pêche chalutière en Méditerranée française, un trait de côte de 18 km, l'un des plus grands campings d'Europe, un patrimoine naturel et bâti remarquable : l'Espiguette, un vaste espace naturel classé Grand Site de France, deux phares, monuments inscrits et classés. Cité littorale au cœur de la Camargue Gardoise, ancrée dans ses traditions et tournée vers le progrès, son existence et ses adaptations aux défis du temps sont intimement liées à la requalification et à la valorisation de ses espaces et de ses ressources naturelles. A la croisée de ces ambitions, la pêche avec ses quinze chaluts et une soixantaine de « *petits métiers* » - mer, étang, pêche à pied confondus - constitue l'identité de la cité. Les graulens ont d'ailleurs la seule criée en France qu'ils gèrent eux-mêmes : la société coopérative des marins-pêcheurs (SOCOMAP). Ils sont par ailleurs engagés dans une démarche de préservation de l'environnement avec des actions telles que ReSEAclons qui agit contre la prolifération des déchets plastiques en mer, et soutient la mise en œuvre de projets d'économie circulaire en lien avec la réduction des déchets et leur recyclage. Sur le site de la SOCOMAP un outil permet le compactage des caisses de transport du poisson en polystyrène.

« La pêche et les pêcheurs constituent le socle de notre cité. Nous ne pouvons pas être fidèles à nous-mêmes si nous oublions que nous sommes un peuple de la mer, que nous vivons ensemble dans une ville fondée par des pêcheurs et si nous ne les défendons pas. Il en va de notre capacité à regarder devant nous, à construire solidement notre avenir sans renoncer à ce qui nous constitue et à ceux qui nous ont précédé. » Docteur Robert CRAUSTE - Maire du Grau du Roi.

Principaux partenaires

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)

<https://www.ifremer.fr/fr>



L'Ifremer est l'institut français de recherche entièrement dédié à la connaissance de l'océan. Il participe à la création des savoirs et compétences sur le milieu marin qui permettent de répondre par la recherche, le développement technologique et l'innovation, aux enjeux sociétaux présents et à venir, tout particulièrement en matière d'exploitation raisonnée des ressources marines et de préservation des écosystèmes. L'institut regroupe 1500 personnes accueillies dans 5 centres et 19 implantations côtières sur les façades maritimes françaises et en outre-mer.

A Sète comme dans ses implantations brestoises et nantaises, l'Ifremer accompagne depuis sa création la pêche professionnelle dans la compréhension de l'état des ressources qu'elle prélève et des phénomènes climatiques, biologiques, anthropiques qui peuvent les affecter. L'observation scientifique que l'Institut mène depuis plus de 20 ans au travers, entre autres, des campagnes halieutiques et des expertises européennes et internationales, est un pilier de cet accompagnement.

Unité Mixte de Recherche « MARine Biodiversity Exploitation and Conservation » (UMR MARBEC)

<https://umr-marbec.fr/>



Située principalement en Occitanie, l'UMR MARBEC a quatre tutelles principales (IRD, Ifremer, Université de Montpellier, CNRS) et une tutelle secondaire (INRAE). Sa raison d'être est de produire et diffuser des connaissances, former des scientifiques et fournir des expertises dans le domaine de la biodiversité marine et ses usages, principalement en Méditerranée et dans les écosystèmes marins tropicaux.

L'UMR repose sur une gouvernance qui offre un cadre de travail stimulant pour la recherche, avec le respect du rôle de chacun, des prises de décision collégiales, un budget dans les mains de tous les membres, et l'absence de structures verticales afin de faciliter les synergies scientifiques.

L'UMR MARBEC comprend 285 agents permanents et contractuels qui bénéficient de 6 500 m² d'infrastructures basées à l'université de Montpellier, et dans les stations Ifremer de Sète et de Palavas. Son activité de recherche se déploie autour de six ambitions définies en fonction des enjeux de société liés à la biodiversité marine et ses usages, dont celle de promouvoir une pêche et une aquaculture durables. Ces deux secteurs impactent les écosystèmes marins et doivent donc se développer dans le cadre d'une approche écosystémique de manière à contribuer à la sécurité alimentaire des populations humaines tout en veillant à l'intégrité et à la résilience des organismes et des écosystèmes qu'ils exploitent.

OCAPIAT

<https://www.ocapiat.fr/>



OCAPIAT est un opérateur de compétences regroupant trois grandes familles professionnelles : (1) L'Interbranche des entreprises et exploitations agricoles et des acteurs du territoire ; (2) Le Secteur Alimentaire ; (3) La Pêche, les Cultures Marines et la Coopération maritime. « OCAPIAT », est un nom porteur de sens pour : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

Au sein d'OCAPIAT, il existe un « *Service Pêche, Cultures Marines et Coopération Maritime* » (SPCM-CM) dont les principales missions sont : de prendre en charge les actions de formation continue dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles et de mobiliser des budgets spécifiques dédiés au secteur maritime ; d'assurer un service de proximité aux dirigeants non-salariés pêche et cultures marines, aux entreprises du secteur (des TPE majoritairement) afin d'améliorer l'information et l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle, de les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle (avec l'appui des directions régionales d'OCAPIAT) ; de développer l'alternance dans le maritime (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation...) et d'en assurer le financement.

Les rapports d'activités sont disponibles sur le site web de l'opérateur de compétences et voilà quelques chiffres clefs nationaux liés au maritime (SPCM-CM) pour l'année 2023 : 2 791 stagiaires et près de 5,4 M€ d'engagements (dont plus de 60 % relevant des entreprises de moins de 11 salariés).

Les 4 Groupes d'Action Local Pêche et Aquaculture d'Occitanie :

Les « Groupes d'Action Local Pêche et Aquaculture » couvrent des territoires qui recoupent les périmètres de plusieurs intercommunalités littorales. Dans le cadre des mesures régionales du FEAMPA, ils assurent la mise en œuvre du dispositif dit de « Développement Local par les Acteurs Locaux » (DLAL). Ils sont composés d'acteurs du territoire (professionnels de la mer, associations, collectivités, entreprises...) qui se réunissent au sein d'instances de pilotage pour sélectionner, en lien avec les objectifs de leurs stratégies territoriales, des projets locaux sollicitant une aide financière FEAMPA.

- **Le GALPA Etangs Mer Aude**
porté par le Grand Narbonne
<https://www.legrandnarbonne.com/>
- **Le GALPA Pyrénées Méditerranée**
porté par le Pays Pyrénées Méditerranée
<https://www.payspyreneesmediterranee.org/>

Principaux partenaires

- **Le GALPA Thau et son littoral**
porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau
<https://www.smbt.fr/> & <https://www.dlalbassindethau.fr/>
- **Le GALPA Vidourle Camargue**
porté par le PETR Vidourle Camargue
<https://www.petr-vidourlecamargue.fr/>

Les 10 autres prud'homies de pêche d'Occitanie : *

- **La prud'homie de Saint-Cyprien**
- **La prud'homie de Saint-Laurent-de-la-Salanque** (*aussi dite « du Barcarès »*)
- **La prud'homie de Leucate**
- **La prud'homie Port-La Nouvelle-Bages**
- **La prud'homie de Gruissan**
- **La prud'homie de Valras**
- **La prud'homie d'Agde**
- **La prud'homie de Sète-Môle**
- **La prud'homie de Thau-Ingril**
- **La prud'homie du Grau-du-Roi**

* La 11^{ème} prud'homie d'Occitanie, celle de Palavas, est signataire du contrat de filière (voir p.16).

Autres partenaires



DANS LES FILIERES
AGRICOLES
AGROALIMENTAIRES
LA QUALITE
DES TERRITOIRES



Contacts de l'équipe projet



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie

Commanditaire, maître d'ouvrage et animateur

Emmanuel BASSINET – Secrétaire Général

04 67 74 91 97 - 06 27 52 95 52 - sg.crpmemo@gmail.com

114, rue des Cormorans - Le Barrou
34200 Sète

© OP SATHOAN & Bertrand WENDLING

Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes en Occitanie

Maître d'œuvre et animateur

Antoine BALAZUC – Chargé de missions pêche
07 85 97 75 82 - strategie.crpmemo@cepralmar.org

Maison Régionale de la Mer
2, quai Philippe Régy
BP 10118 - 34202 Sète Cedex
www.cepralmar.org

Cépralmar



Entre Terre et Lagune



3PLN

